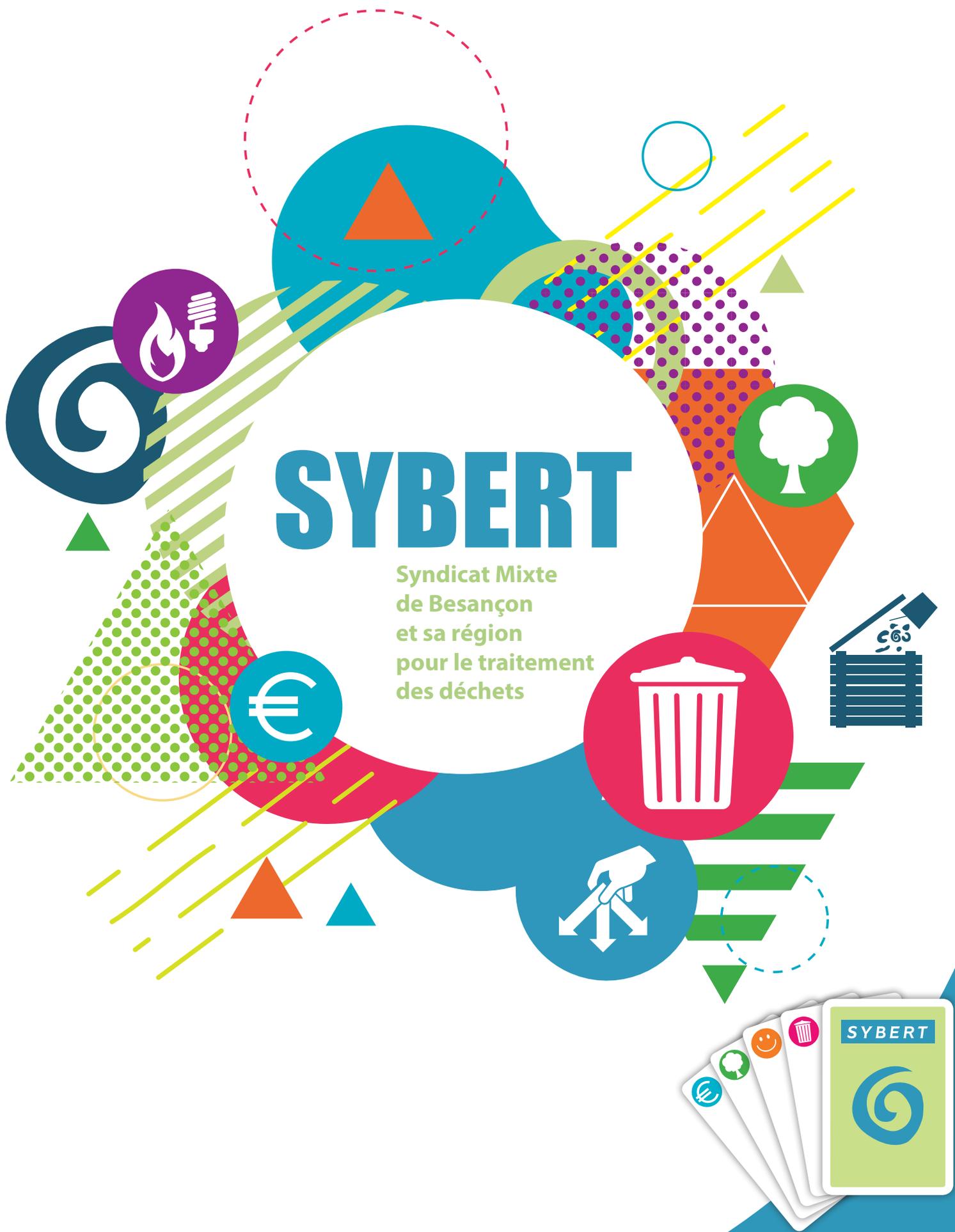
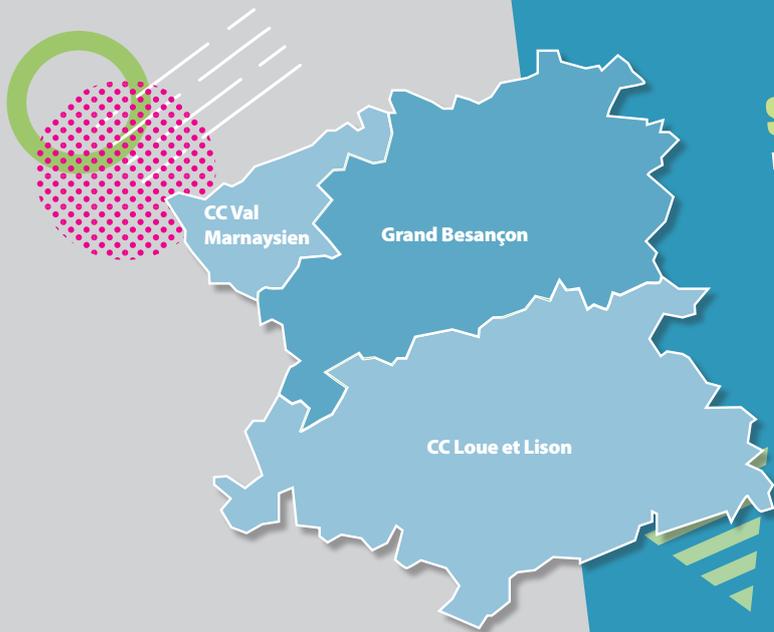


# SYBERT

Syndicat Mixte  
de Besançon  
et sa région  
pour le traitement  
des déchets



**MOINS DE DÉCHETS  
NOUS, ON AGIT !**



Créé en 1999, le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) est en charge du traitement des déchets de ses 3 communautés de communes / agglomération membres. Ces collectivités ont gardé la compétence « collecte des déchets » et ont transféré la partie « traitement » au SYBERT.

## MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le SYBERT gère le traitement, **le transfert et le tri des déchets ainsi que les déchetteries et le compostage.**

Pour y parvenir, il dispose d'équipements répartis sur tout son territoire :

- des installations de compostage collectif,
- 16 déchetteries (gardiennage et évacuation des déchets),
- un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables,
- une installation de tri-massification pour trier les encombrants des déchetteries et augmenter les déchets envoyés vers les filières de recyclages,
- une usine d'incinération avec valorisation énergétique pour les déchets ménagers et assimilés.

Au-delà de sa compétence « traitement », il mène des actions de réduction des déchets.

Le Comité syndical est l'instance décisionnaire du SYBERT. Il est composé de 45 délégués titulaires et autant de suppléants. Chaque délégué titulaire participe à l'une des quatre commissions thématiques (Administration générale / Communication – Prévention/Compostage - Déchetteries - Installations industrielles) qui étudient tout sujet permettant d'améliorer les services du SYBERT.

14 membres sont élus au sein du Comité syndical pour siéger au Bureau. Celui-ci est composé d'une Présidente, de 8 Vice-présidents, de 2 Conseillers syndicaux et de 3 autres membres. Ils mettent en œuvre les décisions du Comité syndical et proposent des orientations politiques.

Pour mener toutes ses missions, le SYBERT s'appuie sur une équipe d'une soixantaine de personnes.

Le budget annuel de fonctionnement du SYBERT est d'environ 20 millions d'euros, ses recettes étant issues de contributions des adhérents (deux tiers), de ventes de matériaux et d'énergie, de soutiens financiers et de ventes de services à des tiers. Cette large palette de recettes permet de trouver les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation de nouveaux projets et à la maîtrise de la redevance facturée par nos intercommunalités adhérentes aux habitants du territoire.

## LA PRÉVENTION

Le Programme Local de Prévention (PLP) a pour objectif de réduire la production de déchets des habitants d'un territoire via des outils pratiques et des actions de sensibilisation sur le terrain.



Conformément au décret du 8 juin 2015 qui rend obligatoire les Programmes Locaux de Prévention, le SYBERT, ayant terminé son 1<sup>er</sup> PLP (2010-2015), a élaboré et adopté le 2<sup>ème</sup> pour la période 2016-2020.

Les différents axes intégrés dans ce nouveau programme sont les suivants :

- contribuer à développer l'éco-exemplarité sur le territoire,
- poursuivre le système de prêt des gobelets réutilisables,
- développer l'utilisation de couches lavables,
- contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- favoriser le recours à la réparation d'objets (programme Repar'Acteurs de la CMA),
- contribuer à l'utilisation de « déchets » comme ressources (soutien au projet du Café de Pratiques),
- contribuer à améliorer le tri et le recyclage des déchets dangereux,
- développer la sensibilisation des publics via les équipements du SYBERT,
- contribuer à la sensibilisation des professionnels sur la prévention et la gestion des déchets.

Le SYBERT intervient dans les écoles, lors de manifestations locales grand public et participe à des événements nationaux.



## LES DÉCHETTERIES

16 déchetteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du SYBERT. Elles accueillent plus de 660 000 visiteurs chaque année et environ 50 000 tonnes de déchets.



La mise en service du contrôle des accès a permis de mieux identifier les « non-ménages » et ainsi de mieux facturer leurs dépôts ou les diriger vers des sites plus adaptés.

De nouvelles filières de traitement et de recyclage se mettent en place : plâtre, mobilier, polystyrène, déchets verts, déchets dangereux.

**660 000**  
visiteurs / an  
fréquentent les  
déchettes

## TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Le SYBERT trie les déchets ménagers recyclables (DMR) apportés par ses adhérents dans son propre centre de tri, situé à Planoise.

Construit en 2011-2012 et mis en service mi 2012, il permet de trier jusqu'à 20 000 tonnes par an d'emballages et de papiers en mélange. Depuis 2016, les consignes de tri ont été étendues, le centre de tri acceptant désormais tous les emballages plastiques et papiers.

L'exploitation est effectuée en régie pour la direction et la maintenance. La gestion de la chaîne de tri est assurée par un prestataire intervenant dans l'insertion de publicités en difficultés professionnelles.

Les DMR du SYBERT s'élevant à environ 15 000 tonnes, la capacité supplémentaire permet d'accueillir des tiers et d'assurer des recettes supplémentaires.

**20 000 tonnes**  
d'emballages  
par an



## LE COMPOSTAGE



Pour accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets, le SYBERT développe le compostage dans tous les types d'habitat : en maison individuelle, en appartement (lombricompostage), en pied d'immeuble et dans les quartiers (chalet de compostage et composteur accéléré).

Environ 300 sites en pied d'immeuble et une douzaine de chalets de compostage sont déjà en fonctionnement.

**300 sites**  
de compostage  
collectif

## L'INSTALLATION DE TRI-MASSIFICATION

**93%**  
des encombrants  
valorisés

Le SYBERT dispose d'une installation de tri des encombrants et de massification (ITM) des déchets issus des déchetteries. Elle a été mise en service mi 2015.

L'ITM est composé d'un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> comprenant une zone de stockage amont des encombrants en vrac avec tri à la pelle-grappin, une zone de stockage aval des matières en bennes ou en casiers et une zone de conditionnement (mise en balle et démontage).

La zone de conditionnement comprend un atelier de déjantage des pneus, une presse à balles et une presse à polystyrène.

Le développement de cette installation a permis de valoriser plus de 93 % des déchets encombrants issus des déchetteries.

Après tri ou vérification de conformité, les produits sont dirigés vers des filières de recyclage, de valorisation énergétique ou de stockage.



## L'INCINÉRATION AVEC PRODUCTION D'ÉNERGIE

Le SYBERT incinère les ordures ménagères résiduelles (OMR) apportées par ses adhérents dans son usine d'incinération située à Planoise.

Grâce à son dispositif de valorisation de l'énergie, l'usine alimente le réseau de chaleur qui dessert Planoise, les Hauts de Chazal et l'Hôpital Minjoz.

Les OMR du SYBERT ne dépassant pas les 35 000 tonnes en 2017, la capacité supplémentaire permet d'accueillir des tiers et d'assurer des recettes supplémentaires.



**Alimentation**  
du réseau de chaleur  
de Planoise, les Hauts de  
Chazal et l'Hôpital Minjoz.



## LE PROGRAMME «TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE»

Lancé en 2015 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, il s'inscrit dans le cadre de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte. L'objectif est d'accompagner sur 3 ans les collectivités les plus ambitieuses en matière de prévention et de gestion des déchets en contribuant à développer l'emploi local et dans une dynamique d'économie circulaire :

- recycler tout ce qui peut l'être,
- ne pas gaspiller,
- limiter la production de déchets,
- réemployer localement.

Lauréat pour la période 2017-2019 le SYBERT va poursuivre les efforts engagés sur les déchets ménagers, et initier des démarches auprès des professionnels : entreprises, collectivités, administrations, artisans...



Ce programme s'inscrit dans la continuité du Projet Européen Life + « Waste on a diet – les déchets au régime » que le SYBERT a mené de 2012 à 2016 et pour lequel il a obtenu un soutien de 1,8 million d'euros.



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets

**SYBERT**

Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon

Tél : 03 81 21 15 60 – [contact@sybert.fr](mailto:contact@sybert.fr)

[www.sybert.fr](http://www.sybert.fr)  



**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
LOUE LISON**

